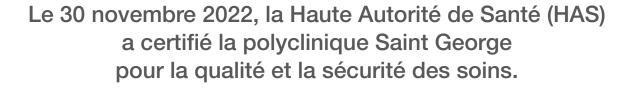


CERTIFICATION DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ





La démarche de certification V2020, placée sous le contrôle de la HAS, s'impose à tous les établissements de santé (privés, PSPH et publics).

Les trois orientations majeures émises par la Haute Autorité de Santé sont : **médicaliser**, **simplifier** et **s'adapter**.





Pour consulter le détail des résultats sur le site officiel de la Haute Autorité de Santé, scannez le QR CODE.

HISTORIQUE DES CERTIFICATIONS:

Certification V1: visite en Juin 2000, certification avec 3 recommandations, prononcée en Avril 2001.

Certification V2: visite en Janvier 2005, certification sans recommandation ni réserve, prononcée en Mai 2006.

Certification V2010 : visite en Janvier 2010, certification sans recommandation ni réserve, prononcée en Janvier 2011.

Certification V2014: visite en Janvier 2015, certification en A (équivalent d'une certification « sans recommandation ni réserve ») en Janvier 2016.

Certification V2020 : visite en Juin 2022, certifiée - Qualité des soins confirmée - en novembre 2022.